

**AVIS AUX AFFILIES N° 466/2024****ECHANGE DE LA VALEUR SNA**

Les affiliés sont informés de l'OST de changement de la valeur nominale de **STOKVIS NORD AFRIQUE** dont la valeur nominale devient 10.

Cette opération se traduira au niveau de MAROCLEAR par une opération d'échange dont les modalités sont les suivantes :

**CARACTERISTIQUES DE L'ECHANGE**

Ancien code ISIN	Nouveau code ISIN	Libellé de la valeur	Date D'effet Bourse	Date D'effet Maroclear
MA000001269 2	MA000001270 0	STOKVIS NORD AFRIQUE	21/10/2024	21/10/2024

**MODALITES D'ECHANGE****1° - Ouverture des comptes**

MAROCLEAR procédera à l'ouverture de deux comptes au nom de BOA, en sa qualité de centralisateur de l'opération, à savoir :

- un compte de sortie « titres échangés » (NDC 58), dans l'ancienne valeur ;
- un compte de répartition « titres à répartir suite à échange » (NDC 31), dans la nouvelle valeur.

**2° - Modalités d'exercice**

Les affiliés concernés devront procéder au transfert des titres en débitant leurs comptes dans l'ancienne valeur (MA000001269 2 « VN 20 ») et créditant le compte de « titres échangés ».

**3° - Répartition des actions nouvelles**

La BOA procédera à la livraison des nouveaux titres, en débitant le compte de « titres à répartir suite à échange » et en créditant les comptes des affiliés dans la nouvelle valeur (MA000001270 0 « VN 10 »).

#### **4° - Ajustement Bourse :**

Les AIO transmis à Maroclear pour la couverture des contrats sur le code ISIN **MA000 001269 2** s'effectuera avec le Ticker **SNA1** à partir du 21/10/2024.

Les AIO transmis à Maroclear pour la couverture des contrats sur le code ISIN **MA000 001270 0** s'effectuera avec le Ticker **SNA** à partir du 21/10/2024.

Il est à noter que pour le dénouement des contrats sur la valeur **MA000 001269 2** avec date de négociation **avant le 21/10/2024**, les affiliées sont tenus de provisionner leurs obligations Titres et de procéder à leurs échanges après leurs dénouements.